



HAL
open science

Histoire et récupération politique: L'exemple de l'abolition de l'esclavage en 1968

Gilles Gauvain

► **To cite this version:**

Gilles Gauvain. Histoire et récupération politique: L'exemple de l'abolition de l'esclavage en 1968. Revue historique des Mascareignes, 2000, Contributions à l'histoire de l'esclavage, 02, pp.167-182. hal-03454044

HAL Id: hal-03454044

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03454044v1>

Submitted on 29 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HISTOIRE ET RÉCUPÉRATION POLITIQUE :

L'exemple de l'abolition de l'esclavage en 1968

Gilles Gauvain
Enseignant

Toute commémoration est un acte politique : le choix de la célébration, ses initiateurs, ses acteurs, son financement, le sens qui lui est donné et le relais qu'en font les médias sont autant de centres d'intérêts pour l'historien. La thématique de l'abolition de l'esclavage dans les anciennes colonies françaises que furent les départements d'outre-mer se pose ainsi comme une des problématiques majeures de l'historiographie réunionnaise en cette fin de siècle. L'écho qui lui est donné à La Réunion depuis l'instauration officielle de la fête du 20 décembre se trouve en effet pour la première fois amplifié par une caisse de résonance à l'échelle nationale. Si l'événement mérite à lui seul une étude détaillée, il nous semble cependant déjà possible de faire apparaître l'imbrication très forte qui existe entre le passé esclavagiste et la vie politique contemporaine de ce microcosme insulaire qu'est la société réunionnaise. Autrement dit, il s'agit de donner une mesure - parmi d'autres - de la survivance et de l'utilisation de l'abolition de 1848 dans le combat politique. Pour cela nous avons choisi de nous intéresser à la coïncidence de trois commémorations : celle de la libération de l'esclavage, celle de l'anniversaire de la naissance de Leconte de Lisle et celle de l'anniversaire de la mort de Roland Garros. De façon à en mesurer les interpénétrations, nous avons choisi une étude portant sur l'année 1968 qui offre un alignement remarquable de célébrations : le 120^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, le 150^e anniversaire de la naissance de Leconte de Lisle et le cinquantième de la mort de Roland Garros. 1968 est d'autre part une année charnière d'un point de vue politique : nous sommes à la fois à un tournant de ce que Mario Serviable a baptisé les « années Debré »¹ à La Réunion et dans ce que Serge Berstein a désigné comme « le crépuscule de la République gaullienne »² pour la France.

[1] Serviable, Mario, *Rayonner*. Histoire de La Réunion, OE-ARS Terres Créoles, Sainte-Clotilde, 1995, p. 227

[2] Berstein, Serge, *La France de l'expansion. I - La République gaullienne 1958-1969*, Points Seuil, 1989, chapitre 3.

Les archives léguées par Michel Debré à la Fondation Nationale des Sciences Politiques présentent par ailleurs pour la période un intérêt singulier : celui du regard du Ministre de la République, député de La Réunion. Nous chercherons à déceler dans ces revues de presse la traduction du champ politique réunionnais, les affrontements idéologiques et leurs enjeux.

ROLAND GARROS ET LE 11 NOVEMBRE SYMBOLES D'UNITÉ FACE A L'ESCLAVAGE

La revue de presse hebdomadaire constituée pour l'ancien Premier ministre est organisée en trois rubriques : « *Politique* », « *Économique* » et « *Vie réunionnaise* ». La première indication intéressante qui en ressort est la présence d'un unique article consacré à l'anniversaire de l'abolition. Il s'agit d'un très court communiqué paru dans le *Journal de l'Île de La Réunion* du 14 novembre, intitulé « *Célébration du 120^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage* » et classé à la rubrique « *Vie réunionnaise* » :

« L'abolition de l'esclavage à La Réunion a été proclamée le 20 décembre 1848 par le Commissaire du Gouvernement, Sarda Garriga. A l'occasion du 120^e anniversaire de cette décision historique, diverses manifestations auront lieu le 20 décembre prochain notamment sur la place du Barachois à Saint-Denis où l'abolition a été proclamée. D'autre part, une exposition présentera au public des pièces et documents relatifs à cette période d'histoire nationale et locale. Enfin les responsables des divers établissements scolaires du département seront invités à informer leurs élèves, sous la forme qu'ils jugeront la meilleure des circonstances et de la portée de cet événement. »

Il y a donc une commémoration officielle de l'événement. Cependant le communiqué reste succinct : s'il y a exposition, nul n'est informé de son lieu ni de son contenu. D'autre part, les autorités du département n'y sont pas ouvertement associées. Seule l'Éducation nationale est impliquée par une suggestion faite aux enseignants, mais sans aucun caractère d'obligation. Il n'y a pas d'institutionnalisation du devoir de mémoire à l'égard de l'abolition de l'esclavage.

La vision de Michel Debré sur l'Histoire de La Réunion résume en fait le silence global des autorités départementales. Dans un discours prononcé à la Préfecture en 1965 à l'occasion du tricentenaire du peuplement de l'île³, le député insistait sur le caractère français de La Réunion. Il rappelait en introduction que c'est à Colbert que revenait l'idée de « *consacrer la possession de cette île, décidée sous le règne précédent, par un peuplement qui l'ouvrirait à l'histoire des hommes et particulièrement à l'histoire de la France* ». Il ajoutait ensuite : « *Les pionniers ont vaillamment prospéré. A leurs côtés, d'autres venus d'ailleurs ont fait souche, grâce à la France, à ses lois, à ses mœurs* ». L'esclavage et sa réalité déplaisante sont donc escamotés à la faveur de « *l'œuvre civilisatrice* » de la monarchie française. Michel Debré, qui se veut serviteur de l'État pour la gloire de la nation française, est guidé dans son action par certaines représentations majeures : Jules Ferry⁴, dont il admire

[3] Debré, Michel, *Allocution prononcée le 4 octobre 1965*, Imprimerie Cazal, Saint-Denis, 1965, p. 1.

[4] Le matin de sa mort, figurait sur sa table la dernière biographie de Jules Ferry ainsi que les *Mémoires d'Outre-tombe* de Chateaubriand. Eric Branca « L'écrivain », *Espoir* n° 110, janvier 1997, p. 64.

tout autant l'œuvre coloniale⁵ que l'œuvre scolaire, mais aussi Richelieu ou Colbert, mythifiés par l'histoire de la III^e République comme les constructeurs de l'État moderne.⁶ Il défend l'œuvre coloniale de la France comme œuvre de progrès et de civilisation perpétuée à travers la départementalisation⁷: « *Les élus, les dirigeants de l'Église, les magistrats, les fonctionnaires, les officiers, les enseignants, les personnalités des principales professions sont conscients de la place qu'ils tiennent, qu'ils doivent tenir, dans une œuvre qui, malgré l'éloignement et nos très modestes dimensions, appartient à la grande œuvre de la France* ».

Dans une note rédigée le 2 février 1964, Michel Debré notait encore que : « *Rester présent dans cette partie de l'Océan indien, ce n'est pas seulement soutenir d'importants intérêts économiques, c'est aussi continuer à faire preuve de notre caractère de puissance et demeurer un inspirateur et un modèle de la civilisation européenne* ».⁸

Cette notion d'exemplarité de la civilisation française et chrétienne est fondamentale dans les représentations de Michel Debré. Dans son discours aux Corps Constitués en 1965 il ajoutait ainsi : « *Nous sommes ici en France parce que, dans leur immense majorité, hommes et femmes de La Réunion se sentent et se veulent Français. La conscience de cette réalité, obscurcie parfois par des querelles d'intérêts ou de personnes, est éternellement sous-jacente. Elle éclate aux yeux des plus sceptiques depuis que le monde bouleversé par des forces violentes ramène les esprits aux vérités premières de leur existence collective. En ces lieux, nous pouvons répéter glorieusement la parole de Renan : **La Nation est une âme, un principe spirituel*** ».

« *Combien de fois ai-je cité les phrases de Renan affirmant que la définition française de la nation repose sur un plébiscite de tous les jours* », rappelait l'ancien Premier ministre dans ses Mémoires.⁹ Il ne veut retenir que la ferveur montrée par les Réunionnais lors d'événements majeurs symbolisés pour lui par la venue du Général de Gaulle en 1959¹⁰ ou par la manifestation en faveur de La Réunion département français le 1^{er} mai 1963. Il prenait d'ailleurs à témoin le ministre Louis Jacquinot des « *manifestations chaleureuses de la confiance populaire* » à l'occasion du tricentenaire de 1965.

L'esclavage est de ce fait perçu comme un facteur de division, dans une société pluri-ethnique. Michel Debré et les autorités préfectorales sont frappés par les tensions internes à la société réunionnaise qui fragilisent l'équilibre social. Dans une lettre de 1969 le préfet Cousseran notait ainsi que « *les rapports entre classes sociales, entre les communautés sont plus courtois que réellement détendus* » et que « *ce racisme à rebours est encore à fleur de peau (...) et se réveille par soubresauts* »¹¹ sous l'action des communistes. Dans ce cadre, une commémoration

[5] De la politique coloniale de Ferry, Michel Debré a gardé sans aucun doute la notion du devoir de civilisation. Voir par exemple l'allocation de Ferry, à la Chambre le 28 juillet 1885, dans laquelle il affirme le devoir des « races supérieures ». Histoire de France, Points-Seuil, 1987, pp. 319-321.

[6] Debré, Michel, *Gouverner autrement*, Albin Michel, 1993, p. 73.

[7] Debré, Michel, *Allocution prononcée le 4 octobre 1965*, opus cit.

[8] Archives Michel Debré, FNSP – CHEVS.

[9] Debré, Michel, *Combattre toujours*, Albin Michel, 1994, p. 303.

[10] Debré, Michel, *Gouverner*, Albin Michel, 1998, p. 350.

[11] Lettre du 6 novembre 1969. Archives Michel Debré, FNSP – CHEVS.

de 1848, aurait été officialiser un espace d'expression au P.C.R., ce qui était considéré comme inacceptable. Ainsi une lettre de 1972 indiquait à Michel Debré :

*« Le Parti a commémoré au Port le 20 décembre le 124^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Il s'agissait d'une soirée culturelle à laquelle assistaient sept cents personnes. Une pièce de théâtre montée par des militants a d'abord retracé la lutte des esclaves pour leur libération. Ariste Bolon, du comité central et premier adjoint au maire, a ensuite prononcé un discours dans lequel il a évoqué l'action de Victor Schoelcher et celle du FLN du Sud-Vietnam dont c'était également le 12^e anniversaire. Des motions ont été votées en stigmatisant la politique du président Nixon et réclamant la fin de la guerre en Extrême Orient ».*¹²

Il est clair pour la préfecture, comme pour Michel Debré, que le parti de Paul Vergès use du 20 décembre comme d'une tribune lui permettant de justifier la nécessité pour La Réunion de se joindre au camp socialiste et à sa lutte anti-impérialiste qui représente la seule garantie pour la paix dans le monde.¹³ Mais il existe également une autre caractéristique locale qui rend l'administration extrêmement réservée sur le sujet : les tenants locaux du pouvoir représentaient, particulièrement dans les années 1960 et 1970 la grande bourgeoisie blanche et ses valeurs. Une lettre adressée à Michel Debré en 1976 par un grand médecin de Montpellier confiant ses impressions de voyage, donne un écho de la vision administrative de cet état de fait¹⁴ : *« Une longue conversation avec deux fonctionnaires d'autorité, l'un regagnant la métropole, l'autre nouvellement installé dans l'île. Ils m'ont paru très conscients de l'ampleur de leur tâche et de l'éclectisme qui doit commander leur attitude et guider leurs actions suivant les couches de la population avec qui ils sont en contacts : noirs d'origine africaine, hindous, musulmans, chinois et enfin créoles blancs. C'est avec ces derniers, me confirment-ils, s'il en était encore besoin, qu'ils rencontrent le plus de difficultés, car ils ne peuvent supporter d'autre autorité que celle qui émane d'eux-mêmes ou du milieu familial qui les entoure. »*

Les commémorations sont donc avant tout consacrées à la gloire de la « Mère-patrie ». La brièveté de l'article paru dans le *J.I.R.* du 14 novembre 1968 tranche de ce fait avec celui paru dans le même journal le 12 novembre pour relater le cinquantième anniversaire de l'Armistice de 1918. Celui-ci titrait en caractères gras sur trois colonnes « 15 000 Réunionnais » pour rappeler « qu'il y a 50 ans 15 000 Réunionnais se sont battus pour la Patrie sur divers fronts d'où 3 000 ne sont jamais revenus ». On insistait avec force sur le caractère officiel des cérémonies présidées par le préfet Jean Vaudeville « entouré des autorités civiles, militaires et religieuses ». La préfecture se retrouvait au centre des festivités puisque c'est « dans le cadre féerique de la cour d'Honneur de la préfecture qu'eut lieu « la Grande Nuit de la Légion d'Honneur » (pour laquelle le journal annonce d'ailleurs un reportage supplémentaire dans une autre édition). De même c'est dans la cour du secrétariat général que fut dressé l'autel pour la messe solennelle en présence de l'évêque de l'île, M^{gr} de Langavant. Enfin l'hôtel de ville de Saint-Denis fut le cadre d'une « aubade » donnée par la musique militaire.

[12] Lettre du 26 décembre 1972. Archives Michel Debré, FNSP – CHEVS.

[13] Sur ces « axes permanents de la propagande et de l'activité du PCF » repris par le P.C.R., voir Stéphane Courtois et Marc Lazar, *Histoire du Parti communiste français*, PUF, Paris, 1995, p. 273.

[14] Lettre du 22 septembre 1976. Archives Michel Debré, FNSP – CHEVS.

Tout l'ensemble était bien orchestré dans les médias puisque le journal avoue que la presse, la radio et la télévision, avaient sensibilisé depuis plusieurs jours la population « *par de multiples évocations* ». Une exposition était même organisée au musée Léon Dierx. L'idée maîtresse qui sous-tend l'article est celui de la ferveur patriotique dans laquelle s'est déroulée la commémoration. Le journal tenait tout d'abord à souligner la mobilisation de « *toute une population* » : « *Partout, un très large public a répondu à l'appel de tous ceux qui, très généreusement ont tout mis en œuvre pour faire de cet anniversaire une merveilleuse fête du souvenir (...) Dans les quartiers, et notamment à Saint-Paul, Saint-Louis, et Saint-Pierre, diverses cérémonies du souvenir ont précédé dans la matinée toute une gamme de réjouissances populaires. (...) Dans l'après-midi et dans la soirée, Saint-Denis et plusieurs autres villes des quartiers vécurent quelques heures de réjouissance. 1918 ce fut une victoire. Et tout naturellement, c'est dans la joie que s'achevait ainsi une grande journée, pour une grande commémoration* ».

Cette mobilisation de masse eut pour point d'orgue « *le défilé des troupes, rehaussé cette année par la participation de la musique de la légion étrangère venue spécialement de Diégo-Suarez* ». C'est à un véritable panégyrique de l'armée que se livre le journaliste : « *Sous la conduite du commandant Hautier, un détachement du 15^e BIMA en tenue de combat (la fameuse tenue **léopard** jusqu'ici réservée aux **paras**), un détachement du CMPR et des éléments de la gendarmerie, des CRS, des sapeurs pompiers et des services ambulanciers descendirent la plus belle rue du chef-lieu tandis que les deux hélicoptères de la gendarmerie survolaient la ville à basse altitude* ».

La ferveur patriotique fut puisée également à la faveur de l'inauguration d'une exposition organisée par le conservateur du musée Léon Dierx et par le directeur des archives départementales. A cela s'ajoute la dépose de gerbes au monument aux morts de l'avenue de la Victoire pour témoigner que La Réunion « *n'a pas oublié ceux de ses fils qui ont souffert et qui parfois, sont morts pour que vive la France* ». La déclaration du préfet aux anciens combattants allait dans le même sens. Dans le contexte politique local la reprise de tels propos s'affirmait ouvertement comme une attaque à l'égard des communistes.

Un mois avant la commémoration du 11 novembre, le département connaissait également de nombreuses festivités pour un événement directement lié au précédent anniversaire : le cinquantenaire de la mort de Roland Garros. Un seul article y est directement consacré dans la revue de presse. Il s'agit d'un petit compte rendu publié dans le journal de l'évêché *Croix-Sud* en date du 13 octobre. Il indiquait les festivités prévues : « *Dépôts de gerbes aux monuments aux morts ; baptêmes de l'air, concours dans certains établissements, émission spéciale des PTT pour les philatélistes, exposition Roland Garros au musée Léon Dierx, et au lycée du Tampon qui porte le nom de notre héros* ». Le journal insistait aussi sur deux épreuves sportives organisées dans le cadre des manifestations commémoratives, et concluait avec une verve très patriotique : « *Bravo à tous ces athlètes qui restent ainsi bien dans la ligne de la ténacité de Roland Garros* ».

Cette assimilation à l'extrême de la société réunionnaise à la société métropolitaine tenait à la fois d'une volonté locale, celle de l'élite économique et politique qui y voyait le refuge et la garantie de ses privilèges, et d'une volonté

nationale, celle de Michel Debré pour qui l'identité politique devait primer sur la spécificité culturelle pour lutter contre les « *démons du racisme et de la subversion totalitaire* »¹⁵ que représentait à ses yeux le Parti Communiste Réunionnais.

LECONTE DE LISLE ET L'ESCLAVAGE : LE SOUFFLE RÉVOLUTIONNAIRE

Au patriotisme exacerbé du 11 novembre et de Roland Garros *Témoignages* avait opposé la poésie « *révolutionnaire* » de Leconte de Lisle. Le 14 septembre, sur une double page, le journal titrait « *le 22 octobre prochain sera le 150^e anniversaire du plus grand poète réunionnais : Leconte de Lisle* ». Trois illustrations agrémentées de citations du poète annonçaient les thèmes de l'article : l'amour du pays natal, la lutte pour l'abolition de l'esclavage et l'engagement révolutionnaire.

Au centre de l'article était retranscrit le poème « *Le Bernica* », extrait des *Poèmes Barbares*, sous lequel se trouvait une photographie de la ville de Saint-Paul, ville natale de Leconte de Lisle. « *Le souvenir du pays natal l'a toujours hanté* » sous-titrait le journal qui insistait sur l'attachement insulaire du chantre du Parnasse. De façon à affirmer la primauté de l'insularité du poète sur l'ensemble de son œuvre, le journal citait José Maria de Hérédia déclarant de l'académicien que « *le souvenir du pays natal l'a toujours hanté. Son cerveau en demeura comme baigné de lumière* ». On peut noter au passage l'accord politique autour de ce poème intitulé « *Le Bernica* » : c'est lui qu'avait choisi la préfecture pour illustrer le dossier officiel remis au Général de Gaulle et à Michel Debré lors de leur voyage de 1959.¹⁶ L'association unanime Leconte de Lisle – Bernica vient sans aucun doute du fait que « *ce sont surtout les environs de Saint-Paul que le poète a chantés* ». Et le journal de le démontrer par deux passages tirés des nouvelles *Marcie* et *Sacatove* qui ont pour principal sujet l'esclavage et la liberté. Les extraits choisis développaient le thème littéraire récurrent de l'île originelle paradisiaque. L'article citait dans ce tableau idyllique un passage de *L'Illusion suprême* dans lequel le poète « *évoque la maison paternelle* » :

« *Les grappes de letchis et les mangues vermeilles...*¹⁷

Le café rouge, par monceaux sur l'aire sèche,

Dans les mortiers massifs le son des calaous,

Les grands-parents assis sous la varangue fraîche »

Et pour confirmer la réalité de ces vers, le journal note que « *rien ne manque à la description de l'habitation* ». L'inspiration poétique liée au vécu familial de Leconte de Lisle était cependant sublimée et ce n'est qu'en filigrane qu'apparaissait la nature de cette propriété enchanteresse : « *la fortune de sa famille repose sur le travail des esclaves* ». *Témoignages* voit en Leconte de Lisle l'incarnation de l'île-Eden, représentation héritée des premiers récits sur l'île Bourbon.¹⁸ Mais très vite apparaît l'autre visage de Janus, celui de « *la mauvaise conscience* »¹⁹ née au XVIII^e siècle face à l'esclavage. La vie du poète incarnait l'île

[15] Discours d'inauguration de la mairie de Sainte-Marie le 7 août 1982, Archives FNSP-CHEVS.

[16] Archives Michel Debré, FNSP – CHEVS.

[17] Manquent neufs verts parmi lesquels deux rappelant clairement la nature de l'habitation paternelle :

« *Et la brise embaumée autour des sucrieries*

Et le fourmillement des Hindous au travail »

[18] Carile, Paolo, « La Réunion refuge protestant dans un projet d'Henri Duquesne à la fin du XVII^e siècle », dans *L'insularité. Thématique et représentation*, L'Harmattan – Université de La Réunion, 1995, pp. 117-125.

[19] Drouin, Jean-Marc et Foucault, Alain, « Rêves, expériences et réalités », dans *Îles. Vivre entre ciel et mer*, Muséum d'Histoire Naturelle, Nathan, 1997, p. 13.

mythique dont l'image « glissait déjà vers le mythe et la légende, tandis que l'autre (la géhenne) investissait le réel ».²⁰ Pour présenter le combat anti-esclavagiste du poète, *Témoignages* utilisait, dans un paragraphe intitulé « Madame je ne vous aime plus », l'anecdote dont fit part Leconte de Lisle lui-même dans *Mon premier amour en prose* : « Homme au grand cœur, Leconte de Lisle fut toujours sensible au sort des esclaves. Adolescent il fut amoureux d'une jeune cousine germaine, M^{lle} de Lanux. Mais un jour qu'il entendit la jeune fille promettre vingt-cinq coups de chabouc à un de ses noirs, il n'hésita pas à lui dire : Madame je ne vous aime plus ». C'est une image paternaliste du poète qui est reproduite et même renforcée lorsqu'il est ajouté que « sa sympathie est acquise au gardien de bœuf qui,

*Un haillon rouge aux reins fredonne un air saklave
Et songe à la grande île en regardant la mer »*

La référence au malgache *Sacatove* évoque le marronnage qui constitue un thème fondateur de la culture politique du Parti Communiste Réunionnais. Paul Vergès écrivait à ce propos en 1969 : « Nous trouvons au départ de notre histoire, un événement qui est un symbole pour tous les Réunionnais : la première réaction des Malgaches que Louis Payen avait amenés avec lui en 1663, a été de s'enfuir dans la montagne. Cela veut dire qu'il y a eu dès le début de notre histoire, une lutte de classes qui faisait que les esclaves, quelle que soit leur origine, se dressaient contre leur maître. Malgré l'étouffement de cette histoire, il n'en reste pas moins que le seul fait de lire une carte de La Réunion nous montre que tous les noms du littoral sont d'origine française, alors que tous les noms de lieux de l'intérieur sont d'origine malgache ou africaine. C'était soit de la résistance passive, soit les complots d'esclaves durement réprimés ; soit à la phase ultime, le marronnage – celui-ci a duré tout le long de l'histoire de l'esclavage ».²¹

L'image est récurrente dans le discours communiste sur l'Histoire de l'île. Dans un entretien avec Brigitte Croisier en 1993²², Paul Vergès rappelait encore que : « Le marronnage témoigne du refus d'un système. Aujourd'hui, ce refus s'est intériorisé, en prenant la forme de la lutte à l'intérieur d'une même société, alors qu'à l'époque ce refus avait tracé une frontière et entretenait une véritable guerre civile. La toponymie en conserve la trace, puisque la majorité des villes de la côte arborent les noms des saints catholiques introduits par les colonisateurs. Les noms de chefs marrons sont réfugiés dans les Hauts de l'île. »

Le P.C.R. s'est ainsi investi de la période de l'esclavage pour justifier son combat.²³ Dans son discours de clôture au deuxième congrès du parti en août 1967, Paul Vergès déclarait²⁴ : « Nous ne devons jamais oublier que notre pays était inhabité il y a trois siècles. Et s'il y avait quelques Français, il y avait aussi des hommes et des femmes de Madagascar. Ce sont eux qui ont ouvert l'histoire de notre pays. Dès leur arrivée, comme esclaves, ils ont refusé l'esclavage et ont préféré fuir dans la montagne et vivre dans la liberté. Ainsi, à l'extérieur, en Europe, avec le P.C.F., dans le monde avec tous les partis des travailleurs, à côté de nous avec les peuples

[20] Samlong, Jean-François, *Le défi d'un volcan. Faut-il abandonner la France*, Stock, 1993, première partie : « Au commencement était l'Eden », p. 63.

[21] *La Réunion demain*. Entretien avec Paul Vergès, Supplément au n° de juillet 1969 de Réalités et Perspectives Réunionnaises, pp.7-8.

[22] Vergès, Paul, *D'une île au monde. Entretiens avec Brigitte Croisier*, L'Harmattan, 1993, p. 169.

[23] Voir sur ce point *L'autonomie. Le programme du Parti Communiste Réunionnais*, Le Port, 29 mars 1981, p. 46.

[24] Le Parti Communiste Réunionnais. Synthèse du deuxième Congrès. Archives Michel Debré, FNSP – CHEVS.

mauricien et malgache, nous avons des amis qui nous soutiennent dans notre combat. Nous ne devons pas attendre qu'on nous fasse avoir l'autonomie, nous devons lutter pour la conquérir, lutter pour décider de son contenu, lutter pour que son contenu soit tangible, un contenu tel qu'aucune solution colonialiste ne puisse la traiter de caricature d'autonomie ».

Le leader communiste a toujours opposé dans sa représentation de l'espace réunionnais, le littoral, où « *l'apport français et européen, dans la mesure où les propriétaires d'esclaves et les hommes libres étaient tous français ou européens, a eu une influence déterminante sur la dépersonnalisation des autres éléments*²⁵ » et « *le cœur de l'île*²⁶ », refuge de l'esprit rebelle. Cette image est d'autant plus forte dans la mythologie constitutive du P.C.R. que Paul Vergès a incarné la lutte du marron pendant ses vingt-huit mois de clandestinité entre 1964 et 1966, du fait de poursuites judiciaires arbitraires. Dans son programme « *Egalité et Développement* » d'octobre 1990, le Parti communiste écrivait à ce sujet²⁷: « *Durant ces 28 mois – bien qu'activement recherché – Paul Vergès a informé la population au moyen de grands meetings. Par leur tenue même et la mystification des forces de l'ordre qu'ils impliquaient, ces meetings sont la preuve de la cohésion des Réunionnais et de leur esprit de résistance. Preuve de l'adéquation des luttes d'un P.C.R. perçu comme le défenseur des libertés, de l'Egalité et du Développement et jugé comme le plus capable de permettre aux Réunionnais de devenir responsables de leur avenir* ».

On mesure l'importance pour le P.C.R. de cette personnification contemporaine du marron à la volonté de faire perdurer cette image à travers les fils de Paul Vergès. Le 21 avril 1991, pour évoquer le souvenir de « *Laurent Vergès, jeune rebelle* », décédé dans un accident de la route en octobre 1988, on organisait au Port un « *grand rassemblement de la jeunesse rebelle*²⁸ ». C'était ensuite Pierre Vergès, poursuivi dans l'affaire de l'endiguement de la Rivière des Galets en 1993 qui était, selon Daniel Lallemand²⁹, « *pour les besoins d'une machination politico-judiciaire contre le P.C.R.* » conduit « *à se soumettre à l'épreuve d'une longue et dure clandestinité* ». Dans une lettre publique au père René Payet, dans laquelle il expliquait sa décision et son état d'esprit, Pierre Vergès déclarait à propos de ce qu'il appelait « *un parcours initiatique riche d'enseignement* »³⁰: « *Je dois reconnaître que nourri de l'expérience douloureuse en tant qu'enfant âgé de 6 ans, lorsque mon père et camarade Paul Vergès est entré en clandestinité, cela a été une des décisions les plus graves que j'aie dû prendre dans ma courte vie. (...) Sache cependant, René, que je l'ai fait avec mon kèr rébèl, qui ne cesse de se battre pour rester debout, an rézistans partou toultan (...)* ».

Sacatove est donc un texte important dans cette reconstruction du passé. Dans la revue *Bardzour* publiée en 1977, Boris Gamaleya en rappelait la raison³¹: « *Echo de l'ample conflit qui a éclaté dans l'île dès le premier jour de son histoire*

[25] *La Réunion demain. Entretien avec Paul Vergès*, Supplément au n° de juillet 1969 de *Réalités et Perspectives Réunionnaises*, pp.7-8.

[26] *D'une île au monde. Entretiens avec Brigitte Croisier*, L'Harmattan, 1993, p. 169.

[27] *La Réunion. Egalité et Développement*. PCR. Octobre 1990. Propositions pour un débat, Imprimerie Graphica, 1990, p. 162.

[28] Vergès, Paul, *D'une île au monde*. Entretiens avec Brigitte Croisier, L'Harmattan, 1993, p. 167.

[29] Lallemand, Daniel, *L'épreuve de l'innocence*, Collectif contre les injustices de la justice, 1996, p. 83.

[30] *Idem*, pp. 86-87.

[31] *Bardzour*, 1977, pp. 37-43.

jusqu'à l'acte émancipateur de 1848 (auquel Leconte de Lisle participa activement) ce conte proclame la victoire morale du noble opprimé sur la bestialité du maître et par là même annonce le grand acte de justice et de fraternité que nous avons toujours devancé de nos vœux ». Dans l'article du 14 septembre 1968, *Témoignages* illustre le combat de Leconte de Lisle en faveur de l'abolition par le tableau d'Adolphe Martial Potémont, *Danse des Noirs sur la Place du Gouvernement le 20 décembre 1848*, qui avait pour légende cette citation du poète : « L'abolition de l'esclavage est décrétée, et nul Français n'applaudit plus énergiquement que nous, jeunes créoles de l'île de La Réunion, à ce grand acte de justice et de fraternité que nous avons toujours devancé de nos vœux ».

En soulignant le courage qu'il fallait pour militer en faveur d'une mesure qui « allait ruiner son père », on introduit la dimension politique de l'artiste : « En 1848, au cours de la révolution, Leconte de Lisle se fait l'interprète des démocrates de La Réunion favorables à la suppression de l'esclavage. Alors à Paris, il convoque tous les compatriotes qui partagent ses idées. Il prend la parole, rédige une motion, prend la tête d'une délégation qui va le porter à l'hôtel de ville ». Dans son introduction de 1977, Boris Gamaleya rappelait encore : « Nous offrons à nos lecteurs aujourd'hui le texte intitulé *Sacatove*. Écrit en 1846 – Leconte de Lisle avait alors vingt-huit ans - il révèle de quel côté, à la grande colère des hommes de sa classe – allèrent les sympathies de l'auteur dans les conditions atroces d'une société fondée sur l'esclavage, et de quelle indignation il en fustige les profiteurs, ces monstrueuses et haïssables créatures ».

Le dernier thème de l'article est annoncé : le combat révolutionnaire. Sous un portrait de l'académicien on pouvait lire : « Nous croyons qu'un nouveau monde est proche où l'on ne fera plus un crime à l'homme d'aspirer au bonheur ». Le paragraphe consacré à cet aspect de la vie du poète rappelle que « vers 1845 Leconte de Lisle s'enthousiasme pour les idées humanistes de Fourier. » *Témoignages* choisit à partir de ce constat d'actualiser deux citations du poète qui étayaient le programme du P.C.R.

Le premier élément est l'inégalité des richesses dans la société : « Qu'est-ce que la richesse universelle aux mains du plus petit nombre ? La négation du droit de vivre pour tous. Qu'est-ce que le salariat ? La négation de la liberté. Que ressort-il de cet état de choses ? La négation de la justice. »³²

C'est là un fondement de l'idéologie communiste qui ordonne l'analyse de la société réunionnaise par le P.C.R. jusqu'à nos jours.³³ En 1969, Paul Vergès observait ainsi que « se créent deux mondes dans notre pays³⁴. Premièrement, une minorité qui copie les habitudes de vie européenne en imitant ou en dépassant les Européens. Deuxièmement, l'autre monde est lié à la production : ce sont les ouvriers agricoles, ouvriers d'usines, dockers, ouvriers du bâtiment, etc., qui côtoient le luxe et la richesse mais qui n'y ont pas accès. »

[32] Citation de la lettre de Leconte de Lisle du 24 novembre 1846 intitulée *La Justice et le Droit*.

[33] Vergès, Paul, *D'une île au monde. Entretien avec Brigitte Croisier*, L'Harmattan, 1993, p. 76-84.

[34] *La Réunion demain. Entretien avec Paul Vergès*, Supplément au n° de juillet 1969 de *Réalités et Perspectives Réunionnaises*, p. 38.

L'égalité passe donc dans le projet politique du P.C.R. par la mise en place d'une société socialiste, dont *Témoignages* rappelle que Leconte de Lisle s'était fait à son époque le chantre. Paul Vergès affirmait d'ailleurs que³⁵: « *Nous ne pouvons cacher que seul le socialisme, par la mobilisation des masses qu'il implique, par les cadences même du développement, peut sortir La Réunion de son sous-développement et l'amener à un degré supérieur de développement économique et social* ».

L'alternative concrète au salariat, conçu comme exploitation de l'homme par l'homme, que proposait alors Paul Vergès, était un « *pouvoir populaire*³⁶ »: « *Le pouvoir populaire atténuera les disparités de revenus, beaucoup trop considérables: on a trop sous les yeux l'injustice sociale et l'idée de la justice se fait toujours par comparaison. La mobilisation de l'énergie des masses populaires passe par la suppression des injustices sociales* ».

Et le leader communiste de faire l'éloge du « *travail volontaire à Cuba* » et d'affirmer en comparaison « *qu'avec les masses populaires de notre pays nous pouvons faire des miracles*³⁷ ». Photographie à l'appui il rappelait ainsi que: « *Par le travail volontaire, on peut réaliser des miracles. En une semaine, les habitants de la Rivière Saint-Louis arrangent leur chemin, renonçant à recourir à la municipalité U.N.R.* »³⁸

De même il donnait pour autre preuve d'exemple: « *Pour le second congrès du P.C.R., on nous a interdit toutes les salles. Finalement nous avons loué à Saint-Paul un champ de maïs. Avec du travail absolument gratuit le champ a été défriché, les travailleurs ont construit une grande salle couverte de paille où ont travaillé nos 150 délégués et nos invités* ».³⁹

Le deuxième élément qui traduit dans l'utilisation des écrits de Leconte de Lisle la volonté de renforcer la justesse du programme communiste touche « *la Réforme agraire* ». L'article du 14 septembre 1968 cite à ce propos une lettre du poète: « *Nous croyons qu'un nouveau monde est trop proche où l'on ne fera plus un crime à l'homme d'aspirer au bonheur... où le sol qui vient de Dieu appartiendra à l'humanité collective* ». Le choix n'est pas innocent car son thème se trouve en tête du « *Contenu du mot d'ordre d'autonomie* » que présente Paul Vergès en 1969⁴⁰: « *Une réforme agraire fondamentale qui brise le pouvoir politique des gros propriétaires fonciers, qui crée un marché intérieur par l'élévation du niveau de vie des bénéficiaires de la réforme agraire – ce marché nécessaire au développement industriel du pays – et qui crée enfin les conditions d'une véritable révolution agraire pour élever encore le niveau de la production dans le pays* ».

Allant de pair avec cette réforme agraire il proposait la « *nationalisation de l'industrie sucrière: c'est à dire l'appropriation par la collectivité réunionnaise des bénéfices réalisés dans l'industrie sucrière pour empêcher que ces bénéfices ne soient envoyés à l'étranger, pour créer les conditions de l'accumulation du capital nécessaire au développement des autres activités* ».

[35] Idem. p. 51.

[36] Idem, p. 53.

[37] Idem, p. 54.

[38] Idem, p. 52.

[39] Idem, p. 55.

[40] Idem, p. 48.

Témoignages, dans son article sur Leconte de Lisle expose ensuite l'attitude du poète face à l'évolution de la révolution de 1848 : « *Quand la révolution sociale en 1848 est noyée dans le sang Leconte de Lisle s'écrie : Voici que la réaction m'a rendu communiste enragé. Je ne saurais l'exprimer, écrit-il à un ami, toute la rage qui me brûle le cœur en assistant à cet égarement de la République qui a été le rêve sacré de notre vie* ».

Ce paragraphe, d'ailleurs intitulé « *La réaction m'a rendu un communiste enragé* », conduit la démonstration à son terme : la nécessité de changer la société par la révolution. En effet, pour mener à bien son projet d'autonomie Paul Vergès affirme en 1969 que : « *notre parti est convaincu que les masses mobilisées peuvent tout faire dans notre pays, mais il faut pour cela une révolution* ». ⁴¹ Dans son discours au Congrès de 1967 il avait déjà annoncé ⁴² : « *Entre le premier et le deuxième congrès, le parti a eu pour tâche d'éveiller la conscience du peuple – ce que le deuxième congrès a tracé comme tâche est de mobiliser notre peuple pour qu'il franchisse victorieusement la deuxième étape et d'imposer au pouvoir colonial français la solution de l'autonomie* ».

Afin d'éviter une déviation (comme l'a regretté Leconte de Lisle pour 1848) de la révolution à mener pour La Réunion, Paul Vergès propose à cette époque, sans jamais la nommer directement, une méthode radicale qui évitera « *les dangers du néocolonialisme* ⁴³ » : « *Nous devons choisir entre deux voies : 1) La voie électorale, solution de facilité, mais qui est bouchée. 2) Une autre voie, plus longue, plus difficile. Nous ne sommes qu'au début et il faudra chercher longtemps. Cette voie entraînera énormément de souffrances, de sacrifices ; elle exigera beaucoup de sang froid que nous devons acquérir, compte tenu de tout ce qui nous entoure. Mais il n'y a pas d'autre voie* ». ⁴⁴

Cette dernière solution est-elle l'expression de la dictature du prolétariat ? Toujours est-il que Paul Vergès, se justifiant par la nature même du colonialisme, envisage clairement à cet instant la possibilité d'une prise révolutionnaire du pouvoir : « *Nous partons d'une position de principe : le pouvoir colonial n'abandonne pas de lui-même. Le jeu démocratique qu'il propose quand le rapport des forces lui est favorable, est toujours une mascarade. Nous reviendrons à ce jeu démocratique quand le rapport de forces nous sera favorable* ». ⁴⁵

L'article du 14 septembre 1968 se termine en résumant la vie de Leconte de Lisle comme un combat contre le colonialisme, c'est-à-dire le combat que mène le P.C.R. : « *Avec quelle indignation Leconte de Lisle a dénoncé le colonialisme !* » En exemple, le journal citait un passage de *L'Inde française* : « *Après la prise de Pondichéry par les Anglais, raconte-t-il, ceux-ci ordonnèrent que les fortifications fussent immédiatement démolies, que les églises, les mosquées, les pagodes et les maisons particulières fussent incendiées et rasées. Les hommes, les femmes et les enfants furent chassés à coups de fusil...* »

[41] Idem, p. 56.

[42] Le Parti Communiste Réunionnais. Synthèse du deuxième Congrès. Archives Michel Debré, FNSP – CHEVS.

[43] *La Réunion demain. Entretien avec Paul Vergès*, Supplément au n° de juillet 1969 de *Réalités et Perspectives Réunionnaises*, p. 48.

[44] Idem, p. 58.

[45] Idem, p. 57.

Le parallèle est tangible avec la situation de répression que déplore le P.C.R. à La Réunion. Cependant, le journal omet de préciser que Leconte de Lisle dénonce les méfaits du colonialisme anglais, pour mieux vanter l'action civilisatrice et les mérites de l'humanisme dont a su faire preuve, à son avis, le colonialisme français.⁴⁶ Le poète est en fait un homme de son temps, formé à l'aune de la grandeur de la civilisation française, ce qui ne l'empêche pas de dénoncer les injustices de la société de ses contemporains.

L'importance prise par Leconte de Lisle dans la culture politique du P.C.R. est peut-être à chercher dans l'admiration du docteur Raymond Vergès pour ce poète depuis son adolescence.⁴⁷ La poésie de Leconte de Lisle a constitué une importante source de réflexion pour le père de Paul Vergès dans son combat en faveur de la justice sociale. Cette poésie est venue nourrir la sociabilité de la jeune génération communiste des années 1950, et la légende construite autour du docteur a assimilé clairement Raymond Vergès à Leconte de Lisle, poète révolutionnaire. Dans un discours tenu au Port, le 14 décembre 1971, Paul Vergès dressait ainsi un tableau de son père, comparable à celui de l'académicien fait en 1968 dans *Témoignages*: « *Il a refusé la vie de bourgeois, les cocktails préfectoraux, les trafics, le monde de la noblesse et du luxe. Parti de condition bourgeoise mais n'obéissant qu'à sa générosité, qu'à son honnêteté, cet homme a trouvé la voie pour lier sa lutte à celle du peuple et pour finir là où honnêtement tout homme généreux, tout homme voulant changer son pays, ne peut que finir : au parti communiste à La Réunion*⁴⁸ ». Il est frappant de noter que la biographie du *Médecin des pauvres*⁴⁹ écrite par Chantal Lauvernier reproduit ce schéma et fait même constamment référence à la poésie de Leconte de Lisle pour illustrer les temps forts de la vie de Raymond Vergès.

En fait, tout comme Marius et Ary Leblond avaient au début du siècle tenté « *d'annexer Leconte de Lisle, de montrer qu'il est un des pères fondateurs de la Troisième République et en même temps un Réunionnais qui n'a jamais renié ses origines*⁵⁰ », le P.C.R. réduisait l'académicien à un révolutionnaire prophétisant la nécessité du combat anticolonialiste à La Réunion tout en chantant « *l'image glorieuse de l'île natale*⁵¹ ». Les Leblond avaient fait en 1906 « *un procès en canonisation laïque de Leconte de Lisle*⁵² ». Les communistes le sacralisaient au panthéon des héros de l'humanité lors du rapatriement de sa dépouille dans l'île en 1977⁵³: « *Leconte de Lisle est de retour parmi nous. Il serait bon que tous ceux qui aiment leur pays, la poésie, et vénèrent en Leconte de Lisle un homme qui a lutté pour la dignité recouvrée de l'homme, fassent que sa tombe soit un véritable lieu de pèlerinage* ».

Pour le retour de l'académicien, Bardzour affirmait: « *notre grand poète national pouvait enfin retrouver son pays*⁵⁴ ». Le poète devenait le « héros-pays » de la lutte du peuple réunionnais contre l'esclavage, une forme d'antithèse du

[46] Leblond, Marius & Ary, *Leconte de Lisle. Essai sur le Génie créole*, Grand Océan, Saint-Denis, 1995, p. 258.

[47] Lauvernier, Chantal, *Raymond Vergès (1882-1957)*, Ed. par l'auteur, Paris, 1994, pp. 40-41

[48] Discours de Paul Vergès à la mairie du Port le 14 décembre 1971. Archives Michel Debré, FNSP-CHEVS.

[49] Chantal Lauvernier, opus cit., p. 188.

[50] Leblond, Marius & Ary, opus cit., introduction de Edgard Pich, p. 6.

[51] *Sacatove*, introduction de Boris Gamaleya, Bardzour, 1977, p. 37.

[52] Leblond, Marius & Ary, opus cit., introduction de Edgard Pich, p. 8.

[53] *Bardzour*, 1977, p. 59.

[54] Idem.

paternalisme honni de Sarda Garriga. La polémique qui éclata à ce moment fut exemplaire. Henri Cornu, chantre de « *l'œuvre civilisatrice* » de la France à La Réunion⁵⁵, se réjouissait des festivités organisées dans la maison de M^{me} Desbassayns, « *cette grande dame (...) qui donnait le premier de chaque année un bal pendant lequel maîtres et esclaves dansaient ensemble*⁵⁶ ». Les communistes insistaient quant à eux sur l'affrontement de deux personnages mythifiés : celui de M^{me} Desbassayns, « *la femme-chabouc, l'esclavage personnifié* » glorifiée par les « *descendants d'esclavagistes* » et Leconte de Lisle, « *l'ennemi de l'esclavage* » célébré clandestinement par « *le peuple réunionnais* » à savoir « *ceux qui ont souffert l'esclavage et leurs amis* ».

CULTURE « OFFICIELLE » CONTRE CULTURE « POPULAIRE »

Témoignages, avec son article sur Leconte de Lisle ouvrait une controverse. C'est d'ailleurs ainsi que l'article fut reçu par les responsables de la revue de presse, puisqu'il est classé dans la rubrique « *politique* » avec pour sous-titre « *Exploitation du 150^e anniversaire de la naissance de Leconte de Lisle* ».

Le journal communiste accusait tout d'abord les autorités du département de vouloir taire l'événement : « *Il serait inconcevable que les pouvoirs publics, les administrations, les autorités académiques ne fêtent pas comme il convient le 150^e anniversaire d'un homme qui fait tant honneur à notre pays. Tout laisse cependant penser que rien n'a été prévu à cet effet. Ni la radio, ni la télévision, ni la presse locale n'ont fait état d'un anniversaire qui est désormais bien proche. Seul le CRAC⁵⁷ a prévu de célébrer cet anniversaire à Saint-Denis et à Saint-Paul. M. l'attaché culturel de la préfecture aurait-il des pertes de mémoire ou bien son abstention est-elle volontaire ?* »

En fait, le journal apportait la réponse à sa question après avoir donné sa vision de l'œuvre poétique du poète : « *Réflexion faite, on comprend que les pouvoirs publics, l'administration préfectorale et académique veuillent passer sous silence le 150^e anniversaire de Leconte de Lisle. Ils continuent la réaction, la tyrannie, le colonialisme que le grand poète a fustigé* ».

Dans son édition du 3 octobre 1968, sélectionnée dans la partie « *Politique* » de la revue de presse, le quotidien communiste dénonçait l'excessive ardeur à célébrer la mémoire de Roland Garros par rapport à celle de Leconte de Lisle : « *Pour Roland Garros : exposition au musée Léon Dièrx, tampon postal, meeting aérien... etc. Et pour Leconte de Lisle ? (...) Tout a été prévu : conférences, manifestations au musée Dièrx avec dit-on des pièces rares qu'on aurait été chercher exprès en France ; meeting aérien à la Possession ; tampon postal publicitaire. Tout cela est bien. On est même allé jusqu'à organiser le samedi 5 octobre, une exposition dans le hall de la Cilam⁵⁸. Ce qui est tout de même moins heureux, il faut l'avouer, et qui n'ajoute rien à la mémoire glorieuse de Roland Garros. C'est le moins que l'on*

[55] Verguin, Michel, Serviabile, Mario, *Dictionnaire Biographique de La Réunion*, CLIP-ARS Terres créoles, 1995, t.2, pp. 47-48.

[56] *Charles Leconte de Lisle*. Édition du Centenaire de la mort du poète (1894-1994), Azalées Editions, Saint-André, 1994, p. 191.

[57] Centre Régional d'Action Culturelle.

[58] Compagnie laitière des Mascareignes.

puisse dire. Pour cette exposition on aurait fait venir deux spécialistes de France pour faire partie du jury ».

A l'inverse il remarquait que rien n'avait été prévu pour le poète et il y voyait une volonté politique clairement affichée : « Certes nous avons relevé une note du vice-recteur aux responsables d'établissements scolaires. Sera-ce tout pour Leconte de Lisle ? Le Journal – dont on connaît le respect pour la pensée officielle – nous dit qu'un anniversaire ne se célèbre pas un mois à l'avance. Bien sûr mais depuis combien de temps se prépare-t-on au cinquantenaire de Roland Garros ? Et encore une fois le ping ou pong de service (commandé comme à l'accoutumée !) n'a-t-il pas été chargé, en réalité, de couvrir les milieux officiels absolument pris à contre-pied en ce qui concerne Leconte de Lisle que chacun pensait bien passer sous silence ? Est-ce parce que, 150 ans après sa mort, Leconte de Lisle se dresse plus grand que jamais face à ceux qui continuent aujourd'hui le régime qu'il avait dénoncé avec tant de force ? »

Le J.I.R. allait répondre à l'attaque communiste par une demi-colonne en dernière page de son édition du 9 octobre. Intitulé « La Réunion va célébrer le 150^e anniversaire de la naissance de Leconte de Lisle », ce bref communiqué annonçait que « l'un des plus grands poètes français, Leconte de Lisle, fils de La Réunion sera honoré mardi et jeudi prochains par son île natale ». Il dénombrait cinq événements pour cette occasion : « une gerbe du souvenir sera déposée au pied de la stèle du disparu, à St-Denis, par les diverses sociétés culturelles du département », une allocution de Hippolyte Foucque, président de l'académie de La Réunion, une évocation théâtrale de la vie et l'œuvre du poète par la troupe du Centre Régional d'Action Culturelle, suivie d'une autre communication de M. Foucque qu'une faute de frappe faisait tenir « hors d'une séance publique de l'académie de La Réunion » et enfin une exposition, qu'une autre faute transformait en « exception », au Syndicat d'initiative.

Le 11 octobre, *Témoignages* titrait : « Un communiqué d'une désinvolture révoltante pour les Réunionnais ». Il faisait référence au « communiqué anonyme » du J.I.R. Le journal s'offusquait de ce que les seules manifestations prévues aient été annoncées pour le 15 et le 17 octobre et non pour le 22, jour anniversaire. A la question de savoir qui allait honorer Leconte de Lisle, il notait : « ce qui est clair en tout cas, c'est que les autorités politiques, académiques et religieuses ne sont pas mentionnées. » En ce qui concernait les quelques manifestations annoncées, l'article expliquait : « Nous ne voulons en aucune façon incriminer les diverses sociétés culturelles qui en dehors de toute initiative officielle font ce qu'elles peuvent pour honorer la mémoire du grand poète réunionnais (...) mais ce qui est intolérable, c'est l'abstention des autorités et le silence de l'O.R.T.F. ».

Témoignages raillait ce communiqué « émanant probablement de la préfecture (ce n'est pas Vaudeville qui démentira : il est muet comme une carpe), rédigé hâtivement (ce qui expliquerait les erreurs concernant les dates des manifestations) et remis sous forme manuscrite au Journal (ce qui expliquerait les coquilles) ». Le quotidien y voyait une atteinte à la dignité des Réunionnais : « On voudrait en haut lieu froisser la fierté, blesser l'amour propre des Réunionnais à travers leur grand poète qu'on ne s'y prendrait pas autrement ». Et comme par défi lancé aux autorités, un encadré mettait en exergue une citation du poète sur le

caractère inéluctable du combat révolutionnaire : « *La misère et la faim ont conquis le monde, le monde des déshérités, des enfants perdus de l'humanité, et c'est l'éternel troupeau des faibles*⁵⁹... *Mais la Révolution s'accomplira* ».

La révolte de *Témoignages* avait, hormis le court communiqué du J.I.R., entraîné d'autres réactions. Un article de la *Gazette de l'Île de La Réunion* du 14 octobre, inclus dans la revue de presse à la rubrique « *Vie Réunionnaise* », titrait « *1818-1968. Leconte de Lisle : un anniversaire... sur la pointe des pieds* ». Reprenant en illustration, le même médaillon du poète que celui présenté dans le journal communiste du 14 septembre, le journal plutôt modéré faisait directement écho au problème soulevé par l'organe du P.C.R. : « *Il apparaît maintenant comme certain que le 150^e anniversaire de la naissance de Leconte de Lisle gloire des lettres françaises, enfant de l'Île de La Réunion, sera célébré avec une discrétion qui frise l'indécence. Après le fracas des cérémonies en l'honneur du 50^e anniversaire de la mort de Roland Garros, on se refusait à croire le quotidien communiste Témoignages lorsqu'il affirmait qu'on avait toutes les raisons de penser que le 150^e anniversaire de Leconte de Lisle serait officiellement escamoté...* »

À cela, le journal voyait deux causes qui n'étaient pas à ses yeux des raisons valables. La première est que « *Leconte de Lisle n'était qu'un poète, mais on ne peut demander à tout le monde de mourir pour la France* ». La seconde est que « *Leconte de Lisle, à ce qu'il paraît, aurait publié des écrits séditions. Soit. Mais cela n'a pas entaché sa gloire et son œuvre ne se limite pas aux Poèmes antiques* ». Il rappelait en outre que le poète avait « *tout comme Roland Garros, son monument et son square à St-Denis* ». La suite de l'article résumait sobrement la carrière littéraire de l'académicien, et présentait en détail les manifestations prévues en concluant à ce propos : « *Nous espérons que, fût-ce à titre privé, les autorités du département les honoreront de leur présence* ».

La préfecture allait cette fois intervenir plus conséquemment. Une coupure de presse du 21 octobre, classée à la rubrique « *Politique* », présentait à Michel Debré la réponse du préfet. *La Gazette* publiait en effet « *Une lettre de M. le préfet à propos de la célébration de l'anniversaire de Leconte de Lisle* ». Dans cette lettre « *très courtoise et amicale* », Jean Vaudeville faisait savoir « *son étonnement* » à la lecture de l'article publié par le journal le 14 octobre : « *Il souligne notamment que le communiqué envoyé par la préfecture à la presse locale précisait que ces cérémonies se dérouleraient en présence des autorités du département. M. Vaudeville ajoute que, pour un écrivain et un poète, une cérémonie militaire ne s'imposait pas, mais qu'il n'a jamais été question d'escamoter cet anniversaire car Leconte de Lisle est effectivement, au même titre que Roland Garros, une de nos plus pures gloires nationales. Il souhaite même que les Réunionnais assistent nombreux aux cérémonies et précise que toute idée originale serait bien accueillie.* »

Le journal soulevait un problème fréquent dans la vie politique, économique et sociale des « *années Debré* ». Après avoir rappelé « *la bonne foi de M. Vaudeville* » et le fait qu'il ait assisté aux cérémonies, bien que « *même sans tambours, ni trompettes, nous persistons à penser que les autorités du département auraient dû, logiquement, présider les cérémonies, au lieu de se contenter d'y*

[59] Citation de la lettre du 28 novembre 1846 contre « l'oppression et l'indigence ».

assister », il remarquait : « En ce qui nous concerne, nous avons été frappés par la sécheresse de ce communiqué, aucune note d'information n'étant venue l'étoffer. On avait l'impression que, parce qu'un quotidien en avait parlé – un peu trop, il est vrai – on désirait, en haut-lieu, en parler le moins possible. Nous ne sommes pas les seuls à avoir eu cette impression, à tel point que certains de nos confrères, pour tout article, se sont contenté de reproduire, dans la rubrique avis et communiqués le communiqué lapidaire ». La polémique à propos du refus des autorités du département de commémorer officiellement Leconte de Lisle devait resurgir en 1977. Les intellectuels communistes écrivaient en effet à cette occasion⁶⁰ : « Il est révélateur de la méconnaissance par certains de l'âme réunionnaise, que le vice-rectorat, si prompt à donner des jours de congé lors de la venue de quelconques sous-ministres, si grand organisateur de dissertations sur sujets de toute sorte, ait cru bon de ne rien organiser à l'échelle de La Réunion pour célébrer le retour de Leconte de Lisle. »

LA FORCE DES REPRÉSENTATIONS DANS L'ACTION POLITIQUE

Les commémorations de novembre et décembre 1968, à travers la revue de presse de l'ancien Premier ministre, témoignent de l'affrontement idéologique des « années Debré ». Il existe clairement deux cultures politiques qui se font face. La culture jacobine et assimilationniste de la départementalisation, prise en main par Michel Debré, et la culture révolutionnaire du Parti Communiste Réunionnais, impulsée par Paul Vergès. Chaque camp tente d'exploiter à des fins idéologiques un certain nombre d'événements servant soit à glorifier la départementalisation, soit à vanter les mérites d'une « autonomie démocratique et populaire ». Deux reconstructions utopiques de la réalité historique se sont affrontées : celle qui consiste à affirmer que « les Réunionnais sont plus français que nature⁶¹ », et celle qui en réaction ne conçoit la « personnalité réunionnaise » qu'à travers « la lutte contre l'exploitation coloniale⁶² ». L'étude des commémorations de 1968 a ainsi permis de mesurer l'importance des représentations⁶³ dans l'affrontement politique Debré – Vergès et le rôle majeur tenu, ouvertement ou en négatif, par la thématique de l'esclavage dans les cultures politiques locales. Le souvenir du 20 décembre, refoulé par les notables locaux qui y voyaient une contestation possible de leur domination politique et culturelle, fut longtemps écarté de la sphère publique par les autorités préfectorales qui y percevaient un facteur de division sociale. A l'écoute des aspirations de toute une partie de la population réunionnaise à une véritable reconnaissance de sa dignité, le P.C.R. a de ce fait intégré l'abolition de l'esclavage, et plus généralement la lutte des esclaves pour la conquête de leur liberté, dans la contre-société qu'il a cherché à constituer. Le mouvement communiste a par conséquent contribué, à travers la sociabilité qu'il a développée, à l'émergence d'une conscience politique dans une société soumise à la « plantocratie » locale. Le souvenir de l'abolition de l'esclavage est devenu du même coup un lieu de mémoire soumis à un violent affrontement idéologique.

[60] Bardzour, 1977, p. 59.

[61] Déclaration du ministre des Dom-Tom, Pierre Billote. Le Monde du 12 septembre 1967.

[62] *La Réunion demain. Entretien avec Paul Vergès*, Supplément au n° de juillet 1969 de *Réalités et Perspectives Réunionnaises*, p. 12.

[63] Par représentations on entend les actes de pensée face aux objets, aux personnes, aux idées, qui permettent de s'ajuster au monde.